

[Text]

rentes stations? Pourquoi ne pourraient-elles plus l'être par la suite? Alors, voilà les deux exemples.

Dans le premier cas, la fusion de petites unités de négociation nous paraît avoir été dans l'ordre. Que les fraternités de cheminots aient pu établir une grande unité avec les petites unités qui existaient auparavant, nous n'avons pas d'objection.

Dans l'autre cas, il faut admettre que le tout a été un peu moins régulier et que les procédures qui ont été suivies peuvent laisser des doutes. Je les donne comme exemple mais pas tellement parce que je désire faire des objections à tout prix, mais pour faire connaître la situation. Nous croyons que sur ce point, le nouveau projet de code canadien du travail donne plus de latitude au prochain Conseil canadien des relations ouvrières. Maintenant, dans quelle mesure la jurisprudence sera-t-elle établie? Nous le disons dans notre mémoire, nous ne voulons pas préjuger la jurisprudence qui sera établie, nous attendrons simplement pour connaître les décisions au fur et à mesure qu'elles seront prises, comme nous l'avons fait dans le passé. Mais c'est en pensant à ces exemples que vous avez eu la référence que vous avez donnée.

• 1650

M. Caccia: Merci. Une autre question, monsieur le président. M. Picard nous a donné une définition des employés réguliers. Ne pensez-vous pas que votre définition ne conduira pas les employeurs à avoir de moins en moins d'emplois réguliers et de plus en plus d'emplois irréguliers?

M. Picard: Je me permets d'en douter. Je vais vous dire pourquoi. D'après notre expérience, c'est déjà l'habitude, à l'heure actuelle, pour ce qui est des employés irréguliers, d'en prendre un certain nombre et, on en trouvera la raison dans le coût des avantages marginaux. Par exemple, un employeur n'est pas tenté d'embaucher inutilement un bon nombre d'employés réguliers lorsqu'il sait qu'il aura beaucoup d'avantages marginaux à payer; qu'il s'agisse de la caisse de retraite, des assurances, des vacances payées ou des jours de fêtes chômés et payés, enfin tout le reste. Déjà, l'employeur se protège depuis plusieurs années, parce qu'il estime que le coût des avantages marginaux est un peu élevé, il ne prend pas d'employés réguliers pour rien, s'il le fait, c'est qu'il en a vraiment besoin, à notre avis. Quant aux autres, ils n'ont pas encore le statut d'employés réguliers. Cela pourrait être un moyen de tirer la ligne quelque part et ce serait mieux que d'avoir l'expression vague du «nombre important d'employés», sans autre précision.

M. Caccia: Oui mais si, comme vous avez dit, vous tirez la ligne quelque part, est-ce que ce ne serait pas une raison pour avoir de plus en plus d'employés irréguliers?

M. Picard: Je ne crois pas.

M. Caccia: Non?

M. Picard: Je ne crois pas. La seule chose qui pourrait se produire, c'est si le patronat avait dit: «Votre liste d'employés occasionnels, temporaires, etc., tout cela est très bien, si vous voulez bien ajouter même un employé irrégulier qui a un an ou moins de service», c'est-à-dire si on avait cherché un compromis. Il est bien évident qu'on a tiré la ligne un peu rigide, parce qu'on veut savoir aussi si l'autre partie a quelque chose à dire. Mais l'autre partie n'a rien dit, sauf qu'elle s'est opposée, alors nous n'avons pas vu pourquoi nous changerions notre manière de voir. Mais pourquoi aurait-on fermé la porte à tout prix si quelques suggestions avaient été faites? Mais il n'y en a pas eues.

[Interpretation]

lowed make you wonder. I give these examples, not so much because I want to object for objection's sake, but because I want you to fully understand the situation. On that point, we do believe that the proposed new Canada Labour Code gives more room to the next Canada Labour Relations Board. Now to what extent will jurisprudence be established? As we said in our brief, we do not want to prejudge the jurisprudence that will be established, we will simply wait to know the decisions as they are taken, as we have always done in the past. It is only with those examples that I could provide the reference that you wanted.

Mr. Caccia: Thank you, very much. Another question, Mr. Chairman. Mr. Picard gave us a definition of permanent employees. Do you not think that your definition will lead employers to having less and less permanent jobs and more and more temporary jobs?

Mr. Picard: I doubt it very much and I will tell you why. Through my experience, I can say that it is the usual practice now, as far as temporary employees are concerned, to hire a certain number of them. The reason why is to be found in the cost of marginal expenses. For example, an employer is not ready to hire a great number of permanent employees when he knows that he will have to pay many marginal contributions, either to the pension fund or insurances or paid holidays or statutory holidays and so on. The employer has already been protecting himself for several years, because he feels that the cost of marginal expenses is a little too high, and he does not hire permanent employees with no reason, if he does, it is because he really needs them. As for the others, they have not yet gained the status of permanent employees. That could help us draw the line somewhere and it would be better than having the loose expression "important number of employees".

Mr. Caccia: Yes but, as you said, if you draw the line somewhere, would that not be a reason to have more and more temporary employees?

Mr. Picard: I do not think so.

Mr. Caccia: Why not?

Mr. Picard: I do not think so. The only thing that could happen would be if the management had said "your list of casual or temporary employees, that is all very well, and you could even add temporary employees with one year or less of service" that is to say they tried to find a compromise. It is quite obvious that the line is too rigid because we would like to know whether either party has something to say. Now the other party never said a thing except that it made objections, so we saw no reason why we should change our thinking. But why should we have to close the door at all price if some suggestions had been made? But there were none.